

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, BONHUIL-SABOT Frédéric, LACROIX Olivier, DUIVON Stéphane, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

Absents procurations : JOFFRE Edith (LONG Jean-Emmanuel), LORIZ-GOMEZ Sylviane (PLARD Genevieve), JAMME-SERRES Arnaud (LACROIX Olivier), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), GIL Sandrine (ENJALBY Christiane), LEGRAND Mélanie (ALBERT Sylvie)

Absents : SIMAEYS Julia, DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Philippe ENJERLIC est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°4

OBJET : PERSONNEL – CREATION DE DEUX EMPLOIS EN CUI / PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

VU le Code du Travail,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi du 2 janvier 2018,

VU la circulaire du 12 février 2021 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail,

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Ce contrat aidé est réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Sa mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

Chaque parcours emploi compétences a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer deux postes « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC) à hauteur de 25h/semaine. La rémunération des agents sera fixée sur la base du SMIC horaire.

Les deux agents viendront renforcer les services Animation et Techniques.

La date de début de contrat est fixée au 23 octobre 2023 pour l'agent qui viendra renforcer le Service Animation et au 15 novembre 2023 pour l'agent qui viendra renforcer les équipes des Services Techniques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer deux postes « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC)
- l'autoriser à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer deux postes « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC)

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 19/10/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 19/10/2023